

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22343634

Déposé
01-07-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0666661105

Nom(en entier) : **Texere Biotech**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue des Artisans(FLG) 4 bte a
: 6210 Les Bons Villers**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Ce jour, le vingt-huit juin deux mille vingt-deux.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**A COMPARU:**

(...) ,ci-après dénommé le "*comparant*", agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société à responsabilité limitée "**Texere Biotech**", ayant son siège à 6210 Les Bons Villers, Rue des Artisans 4A, ci-après dénommée la "*Société*", en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle sera conservée dans le dossier du notaire soussigné, octroyée par le conseil d'administration de la Société, sur base des pouvoirs conférés par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société dont le procès-verbal a été dressé par le notaire Tim Carnewal, à Bruxelles, le 5 février 2020, publié aux Annexes du Moniteur belge du 18 février suivant, sous le numéro 20310071.

(...)

CONSTATATIONS

Après cet exposé préalable, le comparant constate, conformément à l'article 5 :127 du Code des sociétés et des associations, ce qui suit:

I. L'exercice du droit de relution B a été demandé par la SFPI.**II.** L'exercice du droit de souscription de relution B donne droit à 2.295 nouvelles actions de classe B de la Société à la SFPI.**III.** Le compte de capitaux propres statutairement indisponible a été augmenté à concurrence de 2.295,00 EUR et porté de 1.851.750,00 EUR à 1.854.045,00 EUR.

Ledit apport supplémentaire est réalisé par l'émission de 2.295 nouvelles actions de classe B, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de classe B de la Société. Les 2.295 nouvelles actions de classe B ont été souscrites en espèces par la SFPI, au prix d'exercice de 1,00 EUR.

Chaque action est immédiatement libérée à concurrence de 100%, et ce sur un compte spécial numéro BE64 7320 6520 3552, au nom de la Société, auprès de la banque CBC Banque SA, tel qu'il résulte d'une attestation délivrée par cet établissement de crédit, le 24 juin 2022, laquelle a été transmise au notaire soussigné et qui sera conservée dans son dossier.

Les nouvelles actions, intégralement libérées, seront attribuées à la SFPI, laquelle détiendra par conséquent 6.880 actions de classe B.

IV. L'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

"Quarante-huit mille cent quarante-cinq (48.145) actions ont été émises, dont 41.265 actions de classe A et 6.880 actions de classe B, en contrepartie d'apports de capitaux propres libérés. Ces capitaux propres sont indisponibles à hauteur de EUR 1.854.045,00.

Le compte de capitaux propres est indisponible."

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition de l'acte, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").